



13 septembre 2021

## Rappel - Vaccination et mesures barrières

Depuis le début de la crise sanitaire, de nombreux efforts ont été fournis par toutes et tous pour limiter les risques de contagion. Chacun d'entre nous peut mesurer dans la durée les contraintes que cela engendre au quotidien. Mais respecter les consignes sanitaires, au domicile comme au travail, reste essentiel alors même que la circulation de nouveaux variants du virus de la Covid-19, notamment le variant « Delta », demeure à un niveau élevé sur tout le territoire.

### Vaccination

Dans ce contexte, la **vaccination constitue la solution la plus efficace** car elle permet de se protéger et de protéger les autres. Protégeant contre les formes graves de la maladie, diminuant les risques de transmission du virus, elle permet de réduire les hospitalisations et les admissions en soins intensifs, de maintenir les activités essentielles du pays, particulièrement celles du système de santé.

### Mesures barrières

Quel que soit son statut vaccinal, les **règles sanitaires renforcées dans le cadre du travail** sur site doivent être **strictement appliquées**, en particulier en ce qui concerne la désinfection des postes de travail et le respect des « gestes barrières » :

- obligation de port du masque, que l'employeur doit fournir et qui, comme le préconise l'[avis du HCSP du 14 janvier 2021](#), doit être de catégorie 1 s'il est en tissu;
- distance de 2 mètres entre deux personnes si le port du masque est impossible;
- lavage régulier des mains, tousser ou éternuer dans son coude;
- préférer l'utilisation de mouchoirs à usage unique;
- pas d'accolade pas d'embrassade, ne pas se serrer les mains;
- éviter de se toucher le visage.

→ L'employeur peut organiser un **lissage des horaires de départ et d'arrivée**.

→ Dans les services ouverts au public, les **conditions d'accueil du public continuent d'être renforcées**, avec, dans toute la mesure du possible :

- l'indication d'une jauge (recommandation d'une personne pour 4m<sup>2</sup>);
- la séparation des flux d'entrée et de sortie, avec un marquage au sol.

→ Les **réunions en présentiel doivent respecter les gestes barrières**, notamment le port du masque, les mesures d'aération/ventilation des locaux ainsi que les règles de distanciation. Une jauge d'une personne pour 4m<sup>2</sup> est recommandée.

→ Il est recommandé d'**aérer régulièrement les pièces et son bureau (quelques minutes toutes les heures ou en continu si cela est possible)**.

→ Les **moments de convivialité** réunissant notamment les agents en présentiel dans le cadre professionnel peuvent être organisés **dans le strict respect des gestes barrières**, notamment le port du masque, les mesures d'aération/ventilation et les règles de distanciation. Dans ce cadre, il est recommandé que ces moments de convivialité se tiennent dans des espaces extérieurs.

→ Pour casser les chaînes de transmission, utilisez l'application [TousantiCovid](#).

**Ensemble, continuons à respecter les gestes barrières !**

**Plus d'informations sur Alizé**

---

Conception | SG-Sircom